

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-Collectif-Agroequipements-du-secteur-Pedagogie-et-Vie-Scolaire-du-SNETA-P-FSU.html>



Le Collectif Agroéquipements rencontre l'Inspection de l'Enseignement Agricole

- Pédagogie - Autres dossiers pédagogie -

Date de mise en ligne : jeudi 18 avril 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Une délégation du Collectif Agroéquipements du secteur Pédagogie et Vie Scolaire du SNETAP-FSU a rencontré le Doyen de l'Inspection Emmanuel DELMOTTE et son assesseur Laurent DEVILLIERS, le jeudi 11 avril 2024 à la [DGER](#) afin d'échanger sur le rôle particulier que cet enseignement joue dans nos établissements et sur les conditions actuelles d'exercice de leur métier.

En introduction, nous avons rappelé que cette chaire est un des maillons essentiels des organisations pédagogiques de nos formations, tant par l'évolution des technologies, l'augmentation de l'utilisation des matériels dans les métiers agricoles, forestiers et maritimes que par l'attrait qu'il suscite auprès de nombreux apprenant-es qui ne sont pas forcément issu-es du milieu professionnel.

Les conditions actuelles d'exercice du métier

Nous avons posé les constats suivants :

- Avant la réforme du BAC PRO 3 ans, le plus gros du volume horaire était sur le [BEPA](#), soit une moyenne horaire hebdomadaire sur 4 ans d'environ 3,5 heures pour le CGEA par exemple, alors qu'aujourd'hui, la moyenne est de 2 heures environ sur 3 ans, soit une perte de 50%. Dans le même temps, le volume du contenu du programme de formation reste sensiblement identique (avec quelques évolutions, des éléments en plus et d'autres en moins mais peu).
- Dans le contexte actuel des réformes des référentiels et de réduction du volume d'heures global d'enseignement, notamment depuis le passage au Baccalauréat Professionnel 3 ans, les horaires dédiés, les contenus à enseigner et les attentes, tant sociales que de la profession, ne sont objectivement plus en adéquation depuis plusieurs années.
- Il n'y a pas de [TFR](#) pour préparer les ateliers ; actuellement, ce sont les établissements qui pallient ce manque.
- Il n'y a plus d'accompagnement ou de formations dédiés à la veille réglementaire Hygiène-Sécurité : les enseignant-es sont livré-es à eux-elles mêmes pour assurer cette veille.
- Une vigilance s'impose concernant les Risques Psycho-Sociaux qui augmentent.

L'Inspection reconnaît que les conditions d'exercice du métier sont difficiles car le secteur évolue très vite techniquement et réglementairement. Les moyens doivent bien évidemment s'adapter aux besoins pédagogiques mais leur attribution ne fait pas partie de ses champs de compétences. Quant aux supports pédagogiques, ceux-ci doivent évoluer par rapport aux évolutions de la profession. La gestion de l'atelier pédagogique est un sujet. Il y a aussi le souci de l'adaptation aux évolutions technique de la profession, notamment pour le matériel agricole. Concernant les [RPS](#), un travail au long cours est nécessaire. Pour l'Inspection, il faut mettre en avant le sens du collectif.

N.B. : après cette rencontre, le Collectif Agroéquipements a observé sur Chlorofil que la dernière mise à jour de certaines parties du guide « Hygiène et sécurité en sciences et techniques des agroéquipements » date du 10/12/12 et que son accès est assez laborieux.

Les seuils à l'appréciation du-de la chef-fe d'établissement

Nous avons porté à l'attention de l'Inspection le sujet récurrent des seuils, pas toujours réglementé, très élastique selon l'interprétation des équipes de direction et qui inquiète les enseignant-es d'Agroéquipement qui ne peuvent pas

gérer les groupes confiés, tout en mettant en place les activités pratiques nécessaires au bon apprentissage des gestes professionnels. Pour nous, le seuil de dédoublement doit être fixé à 12 !

Nous avons ajouté que les volumes horaires de TP/Pluri ne sont pas suffisants pour permettre le respect de la « réglementation des seuils », notamment pour les TP avec des machines dangereuses pour lesquels il faut un-e enseignant-e pour 8 élèves, 2 pour 16 et 3 au-delà pouvant amener à la mise en danger des élèves.

À ce sujet, l'Inspection nous renvoie vers la [DGER](#). Cependant, elle nous a indiqué que c'est une règle de calcul d'attribution des moyens qui n'est pas forcément une division de classe par deux (pour répondre à l'hétérogénéité d'une classe) et faisant suite à une réunion d'organisation pédagogique avec le D2. Les seuils peuvent être fluctuants sur l'année et intégrer une saisonnalité sans remettre en cause le caractère hebdomadaire des fiches de service.

La formation continue en berne

Compte-tenu de l'évolution de la technique et de la technologie des équipements très différents dont il faut décrire les fonctions et fonctionnements internes et externes, nous avons insisté sur la mise en place d'un plan de formation continue solide, à la fois pour maîtriser ses nouveaux outils mais aussi pour construire et réfléchir de manière plus collégiale aux parcours pédagogiques permettant leur appropriation par les apprenant-es. Ce plan de formation doit être prévu sur le temps de travail et compte-tenu de l'objet, en présentiel sur des temps suffisamment longs. À cela s'ajoute que les apprentissages font souvent porter la responsabilité de la sécurité lors de l'utilisation des matériels manipulés en travaux pratiques, mais aussi lors des stages et dans les premières années de la vie professionnelle de l'apprenant-e.

L'Inspection répond qu'elle n'est pas une école d'appui. C'est la DGER qui passe les commandes de formations et les écoles nationales (l'ENSFEA, l'Institut Agro Dijon, ...) y répondent. Elle a rappelé que les besoins doivent être territorialisés par les remontées des établissements avec une synthèse régionale.

Le manque d'attractivité du métier et les grosses difficultés de recrutement

Dans le contexte actuel de l'attractivité du métier, les problèmes de recrutement sont loin d'être résolus, posant la question des conditions de travail particulières à la discipline, dont la gestion du matériel et des ateliers, et de la formation continue dont les enseignant-es ont besoin. Nous avons demandé qu'un bilan soit réalisé sur les difficultés de recrutement en Agroéquipement comme cela a déjà été réalisé par le Ministère par le passé.

L'Inspection partage notre point de vue sur la question du recrutement qui devient vraiment préoccupante et sur la nécessité d'un dialogue social. Malgré l'ouverture de postes aux concours tous les ans, force est de constater que le métier reste sous tension. L'investissement dans la formation des contractuel-les notamment par le dispositif [TUTAC](#) est important. Elle pense que l'abaissement du niveau de qualification pour les concours permettrait une meilleure attractivité.

Autres ...

Concernant les référentiels, un équilibre est à trouver en s'appuyant sur les entreprises mais aussi sur les filières de l'Éducation Nationale. L'idéal serait que le MASA ait toutes les formations agroéquipements mais dans ce cas, l'[EN](#) pourrait légitimement réclamer toutes les filières services.

L'Inspection a rappelé que nous devons aussi former des citoyen-nes et non pas que des « pros ». Les inspecteurs des agroéquipements sont vigilants à la défense de leur discipline mais il y a toujours un arbitrage à effectuer.

Pour le CGEA, le niveau est assez haut par rapport aux descripteurs de niveaux. Reste le problème du niveau

d'installation et quid du [BTSA](#) ! La prochaine réforme du CGEA devra statuer.

Eu égard à un manque d'éléments de réponse, notre Collectif va à nouveau adresser un courrier à la DGER.